



**Rôle du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les
maladies non transmissibles dans les travaux de l'OMS
sur la participation des parties prenantes à la lutte contre les maladies
non transmissibles : rapport de l'évaluation indépendante**

Résumé d'orientation

1. Dans sa décision WHA74(11) (2021), la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé a prolongé jusqu'en 2030 le mandat du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles en prévoyant une évaluation à mi-parcours en 2025, et a prié le Directeur général, entre autres, de soumettre une évaluation indépendante à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, afin de déterminer l'efficacité et la valeur ajoutée du nouveau modèle de fonctionnement du mécanisme mondial de coordination et s'il permet toujours de mettre en œuvre le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 et sa feuille de route pour la période 2023-2030, et de décider de son éventuelle prolongation.
2. L'évaluation indépendante à mi-parcours a été intégrée dans le plan de travail 2024-2025 pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation, que le Conseil exécutif a approuvé à sa cent cinquante-quatrième session en janvier 2024.¹ L'évaluation a été menée par une équipe externe indépendante, sélectionnée par le Bureau de l'évaluation de l'OMS à l'issue d'un appel d'offres. L'équipe d'évaluation a entrepris l'essentiel de ses travaux entre juillet et novembre 2024 et a remis le rapport final d'évaluation à mi-parcours en janvier 2025.
3. Outre l'évaluation à mi-parcours du mécanisme mondial de coordination,² le Bureau de l'évaluation de l'OMS a réalisé d'autres évaluations connexes qui fournissent des enseignements précieux au Secrétariat et aux États Membres sur les efforts visant à renforcer les stratégies et les interventions pour la participation multisectorielle et multipartite à la lutte contre les maladies

¹ Document EB154/31, annexe 1, approuvé par le Conseil exécutif dans sa décision EB154(2) (2024) ; voir également le document EB152/2023/REC/2, procès-verbaux de la quatrième séance (en anglais seulement).

² Mentionnée dans le document EB156/7.

non transmissibles (MNT) afin de contribuer à l'obtention des résultats et de l'impact souhaités (disponibles sur la page Web du Bureau de l'évaluation de l'OMS).³

4. Conformément aux modalités définies pour la réalisation de cette évaluation à mi-parcours, le Bureau de l'évaluation présente à titre d'information un résumé de l'évaluation à la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif (voir l'annexe).⁴ En outre, la réponse de l'administration à l'évaluation sera publiée sur la page Web du Bureau de l'évaluation de l'OMS.

Mesures à prendre par l'Assemblée de la Santé

5. L'Assemblée de la Santé est invitée à formuler des observations et des orientations sur les mesures à prendre pour donner suite à l'évaluation indépendante à mi-parcours du mécanisme mondial de coordination, notamment pour répondre aux questions ci-après :

- Comment le Secrétariat peut-il aider au mieux les États Membres à mettre en œuvre de manière durable dans tous les secteurs publics des actions multisectorielles visant à améliorer la cohérence des politiques en matière de lutte contre les maladies non transmissibles, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles les États Membres sont confrontés pour renforcer les mécanismes de gouvernance visant à institutionnaliser la coordination nationale des activités de collaboration multisectorielle et multipartite, et à renforcer la participation significative des personnes vivant avec des maladies non transmissibles et des problèmes de santé mentale ?

³ Parmi les exemples d'[évaluation institutionnelle et décentralisée](#), on peut citer l'évaluation indépendante de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, les deux évaluations précédentes du [mécanisme mondial de coordination](#) et l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020.

⁴ Le rapport complet sur l'évaluation à mi-parcours du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles peut être consulté sur la page Web du [Bureau de l'évaluation](#).

Annexe

Évaluation à mi-parcours du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles

Résumé d'orientation

Introduction

1. Les maladies non transmissibles (MNT) constituent l'un des plus grands défis mondiaux pour la santé et le développement que notre époque est appelée à relever. On estime que ces affections sont responsables de 41 millions de décès chaque année dans le monde, dont 17 millions sont considérés comme des décès prématurés, touchant des personnes âgées de 30 à 69 ans. L'OMS estime que 77 % de tous les décès dus aux MNT et 85 % des décès prématurés surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. En outre, le fardeau des MNT pèse de manière disproportionnée sur les groupes de population les plus vulnérables. Compte tenu de ces constatations, la résolution WHA66.10 (2013) a appelé à établir un projet de mandat pour un mécanisme mondial de coordination, comme indiqué aux paragraphes 14 et 15 du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020.⁵ Le mandat et le plan de travail du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles (ci-après « le mécanisme ») ont ensuite été présentés à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.^{6,7}

2. Le mécanisme agit au niveau mondial pour aider les parties prenantes au niveau national et régional à prendre en considération l'environnement complexe de l'action de multiples secteurs et acteurs dans le domaine des maladies non transmissibles. Le programme du mécanisme, tel qu'il figure dans son plan de travail 2022-2025, est organisé autour de cinq axes : 1) collaborer dans le domaine des connaissances pour promouvoir des approches multisectorielles fondées sur des bases factuelles ; 2) dresser un inventaire mondial pour transposer à plus grande échelle des solutions novatrices ; 3) encourager la participation des acteurs non étatiques grâce à la communication d'orientations actualisées ; 4) faciliter la riposte de multiples parties prenantes au niveau national pour renforcer la prévention des MNT ; et 5) rassembler la société civile, y compris les personnes atteintes de MNT, afin d'effectuer un travail de sensibilisation et de renforcer la participation aux ripostes nationales.

3. L'objet de cette évaluation à mi-parcours est, comme l'ont demandé les États Membres dans la décision WHA74(11), d'évaluer le nouveau modèle de fonctionnement du mécanisme lancé en 2022 dans le cadre de son plan de travail 2022-2025, en s'appuyant sur l'évaluation finale de 2020 du mécanisme portant sur la période 2014-2020 et sur l'évaluation préliminaire antérieure du mécanisme menée en 2018. L'évaluation met l'accent sur les progrès, les réalisations, les défis et les recommandations visant à renforcer le rôle du mécanisme pour faire progresser la

⁵ Résolution WHA66.10.

⁶ Document A67/14 Add.1.

⁷ Document A67/14 Add.3 Rev.1.

participation multisectorielle et multipartite en faveur de la lutte contre les MNT. La période couverte s'étend de 2022 à 2024.

4. Les objectifs spécifiques de cette évaluation sont les suivants :

- évaluer les progrès accomplis dans le rôle joué par le mécanisme dans les travaux de l'OMS sur la participation multisectorielle et multipartite à la lutte contre les MNT ;
- identifier les principales réalisations et les principales difficultés dans le rôle joué par le mécanisme pour faire progresser la participation multisectorielle et multipartite ; et
- formuler des recommandations sur la manière de renforcer l'impact du mécanisme pour faire progresser la participation multisectorielle et multipartite à la lutte contre les MNT.

Méthodologie

5. L'évaluation a reposé sur une approche constructive, non expérimentale et théorique. Cette approche constructive est axée sur l'appréciation des processus et des approches employés par le mécanisme mondial de coordination dans la mise en œuvre de son plan de travail. L'évaluation a adopté une approche théorique s'appuyant sur le modèle de transfert des connaissances, qui évalue la portée, l'utilité et l'utilisation des produits et des initiatives en matière de connaissances du mécanisme. L'évaluation s'est déroulée entre juillet et novembre 2024 en quatre phases : i) planification initiale ; ii) collecte de données ; iii) analyse ; et iv) établissement du rapport.

6. L'évaluation a utilisé une approche mixte, comprenant l'examen de documents, des entrevues et des groupes de réflexion, afin de recueillir des données probantes auprès d'un échantillon représentatif de 36 parties prenantes issues de divers secteurs et Régions.

Constatations issues de l'évaluation

Constatations sur la pertinence

Q1. Dans quelle mesure le nouveau modèle de fonctionnement du mécanisme est-il approprié pour faire progresser la collaboration multisectorielle et multipartite en vue d'atteindre les cibles relatives aux MNT et l'objectif de développement durable (ODD) 3 au niveau national, régional et mondial, ainsi que dans le cadre du programme général de travail (PGT) de l'OMS ?

7. Le nouveau modèle de fonctionnement du mécanisme apparaît clairement approprié pour faire progresser la collaboration multisectorielle et multipartite en vue d'atteindre les cibles relatives aux MNT et l'ODD 3 au niveau national, régional et mondial, ainsi qu'au sein du programme général de travail de l'OMS. Il a permis de faire progresser la collaboration et le programme de lutte contre les MNT, mais il est possible d'en améliorer l'impact en élargissant sa base de parties prenantes, en veillant à une représentation équilibrée entre celles-ci (au-delà des organisations de la société civile basées dans les pays développés, par exemple), en augmentant la sensibilisation au niveau régional et en intégrant la participation du secteur privé conformément aux lignes directrices du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS. Le mécanisme a fait progresser la participation des parties prenantes à l'échelle mondiale, mais la sensibilisation au niveau régional est variable et la participation du secteur privé limitée. La nécessité pour le mécanisme mondial d'aller au-delà des parties prenantes du secteur de la santé pour acquérir une véritable dimension multisectorielle est également manifeste.

Q2. Dans quelle mesure le mécanisme mondial de coordination prend-il en compte l'égalité des genres, l'équité en matière de santé (ne laisser personne de côté) et les droits humains ?

8. On considère que le mécanisme intègre efficacement les principes de l'égalité des genres, de l'équité en matière de santé et des droits humains, en particulier dans son travail avec les personnes atteintes de maladies non transmissibles et de problèmes de santé mentale, avec la plateforme NCD Lab et avec le groupe de travail de la société civile, bien que des lacunes subsistent en ce qui concerne la prise en compte de populations spécifiques et la représentation au sein de la direction.

Constatations sur l'efficacité

9. Les constatations sur l'efficacité répondent à deux questions :

Q3. Dans quelle mesure le plan de travail du mécanisme mondial de coordination a-t-il été mis en œuvre pour soutenir efficacement l'exécution de ses cinq fonctions de manière synergique ?

Q4. Quels sont les résultats de la mise en œuvre des interventions du mécanisme (depuis sa prolongation) au niveau national, régional et mondial, en s'alignant sur le programme général de travail de l'OMS, et le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030 et sa feuille de route pour la mise en œuvre ?

10. **Collaboration en matière de connaissances** : le pilier opérationnel de la collaboration en matière de connaissances et de la diffusion de ripostes multipartites novatrices à l'échelle des pays a été renforcé, moyennant un contenu étoffé, une plus grande participation des utilisateurs et un partage accru des données sur le portail d'accès aux connaissances (KAP). Celui-ci a permis d'améliorer la participation et la collaboration entre les parties prenantes de l'OMS, bien que son utilisation ne soit pas uniforme, du fait, en partie au moins, du manque de sensibilisation et des obstacles à l'élargissement de l'accès. Il existe également des défis inhérents à la façon de mesurer la participation à une plateforme collaborative et son utilisation.

11. **Inventaire mondial** : L'inventaire mondial de l'action des parties prenantes au niveau national a été amélioré grâce à l'élaboration participative du rapport cartographique mondial et du recueil d'études de cas par pays, favorisant la collaboration et la diffusion des connaissances. L'utilisation du rapport cartographique mondial et du recueil d'études de cas par les États Membres n'a pas donné lieu à une étude documentée. Il est nécessaire de poursuivre les efforts de promotion, notamment sous la forme d'ateliers ou de webinaires, axés sur l'application de ces ressources au niveau national et régional.

12. **Participation des acteurs non étatiques** : Ce résultat a été obtenu grâce à la mise au point et à la publication en juin 2024 de l'outil de prise de décision éclairée sur la participation des entités du secteur privé dans la lutte contre les maladies non transmissibles (ci-après « outil de collaboration avec le secteur privé »). L'outil a reçu dans un premier temps un accueil prometteur de la part des États Membres, avec trois cas d'utilisation recensés par l'évaluation. Il est nécessaire de poursuivre les efforts de promotion, notamment sous la forme d'ateliers ou de webinaires, axés sur l'application de ces ressources au niveau national et régional.

13. **Facilitation des ripostes des parties prenantes au niveau national** : les capacités des États Membres et de la société civile à concevoir des ripostes multipartites au niveau national pour la lutte contre les MNT sont renforcées par des cadres fondamentaux, bien que des orientations sur la mise en œuvre soient encore en cours d'élaboration. Les projets pilotes menés dans certaines Régions se sont révélés prometteurs, mais nécessitent une transposition et une adaptation à plus grande échelle.

14. **Rassemblement de la société civile** : Le Cadre de l'OMS pour assurer la participation significative des personnes vivant avec des MNT et des problèmes de santé mentale et neurologiques a appuyé le rôle de la société civile dans les ripostes nationales aux MNT, favorisant l'inclusion et une participation accrue. Le cadre a démontré son utilité et sa capacité d'intégration dans les activités du mécanisme mondial de coordination, avec des possibilités d'améliorer la mise en œuvre au niveau national. Des défis persistent dans l'allocation des ressources et la mise en œuvre au niveau national, et les efforts de mobilisation futurs devraient s'attaquer aux obstacles structurels et liés aux capacités.

Q5. Quels sont les facteurs qui influent sur la mise en œuvre du mécanisme mondial de coordination, et quels sont les défis, les opportunités et les domaines d'amélioration qui ont émergé ?

15. La mise en œuvre du mécanisme est influencée par : 1) les difficultés d'accès et de diffusion ; 2) la complexité des documents (choix d'un matériel complet, langage technique) liés aux ripostes multipartites et multisectorielles aux MNT ; et 3) une collaboration variable avec les États Membres et les bureaux régionaux de l'OMS, l'ensemble de ces facteurs pouvant être améliorés.

Constatations sur l'efficacité

Q6. Dans quelle mesure le mécanisme mondial de coordination a-t-il utilisé ses ressources humaines et financières de manière efficace pour mettre en œuvre le plan de travail ?

16. Le mécanisme a connu des changements dans son budget global entre 2019 et 2023, avec une évolution vers un recours accru au financement par les donateurs plutôt qu'au financement de base de l'OMS, et à des consultants plutôt qu'à des postes de fonctionnaires. L'absence de données financières ventilées par activité et de données relatives aux ressources humaines n'a pas permis d'analyser le rapport coût-efficacité ni l'efficacité de l'allocation des ressources.

Q7. Dans quelle mesure les structures et les processus de gouvernance du mécanisme mondial de coordination sont-ils adaptés à leur objectif et efficaces dans le cadre des opérations (efficacité opérationnelle) ?

17. Les structures de gouvernance du mécanisme (inhérentes à l'OMS) sont considérées comme adaptées à l'objectif et permettent des opérations efficaces. Des améliorations peuvent être apportées au suivi et à l'évaluation, au renforcement des capacités au niveau national concernant les produits du mécanisme, à la participation avec les États Membres, à la coordination interne et à la simplification des outils, et permettront d'accroître l'efficacité opérationnelle.

Constatations sur la cohérence

Q8. Dans quelle mesure le mécanisme mondial de coordination a-t-il contribué à la coordination des approches et des partenariats mondiaux pour les maladies non transmissibles, ainsi qu'à un meilleur alignement au niveau national ? Quelle a été sa valeur ajoutée ?

18. Le mécanisme mondial de coordination a contribué efficacement aux approches mondiales collaboratives et à favoriser les partenariats pour les MNT, en particulier grâce à son orientation et à son engagement multipartites uniques, bien que sa valeur ajoutée au niveau national reste limitée, les activités de renforcement des capacités n'ayant été lancées que récemment.

Q9. Dans quelle mesure le mécanisme mondial de coordination est-il aligné et collabore-t-il avec d'autres mécanismes, groupes de travail et initiatives similaires dans le cadre de la lutte contre les maladies non transmissibles ?

19. Le mécanisme a efficacement coordonné ses travaux avec les programmes techniques de l'OMS relatifs aux MNT et, dans une certaine mesure, avec des mécanismes mondiaux tels que l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, favorisant ainsi la complémentarité des rôles dans la prévention des MNT. Toutefois, un alignement plus poussé est nécessaire au niveau des pays.

Conclusions

20. **Pertinence** : Le modèle de fonctionnement du mécanisme mondial de coordination est bien placé pour relever les défis émergents liés aux MNT, tels que les changements climatiques et les comorbidités liées aux maladies transmissibles. Cependant, une collaboration plus large avec les secteurs autres que celui de la santé et une meilleure représentation régionale sont essentiels pour tirer pleinement parti de son potentiel. La capacité du mécanisme à s'adapter à l'évolution des priorités de santé publique tout en continuant de mettre essentiellement l'accent sur la collaboration multisectorielle et multipartite souligne son importance dans le programme mondial de lutte contre les MNT.

21. **Efficacité** : Bien que le mécanisme ait accompli des réalisations importantes, en particulier en matière de diffusion des connaissances et de participation des parties prenantes, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour assurer une large application de ses outils et ressources au niveau national et infranational. Des initiatives ciblées de renforcement des capacités, des campagnes de sensibilisation adaptées et des mécanismes de suivi cohérents peuvent remédier aux lacunes observées. De plus, la capacité du mécanisme à intégrer les commentaires de divers groupes de parties prenantes et à les inclure dans ses processus de planification stratégique permettra d'améliorer son efficacité globale.

22. **Efficience** : Il est essentiel de remédier au manque d'efficience dans l'allocation des ressources et les flux de travail opérationnels pour optimiser les performances du mécanisme. La responsabilisation et la transparence pourront être améliorées par une théorie du changement révisée, des cadres de suivi et d'évaluation renforcés, associés à des mécanismes de gestion financière et d'établissement de rapports plus efficaces.

23. **Cohérence** : Le mécanisme mondial de coordination s'est aligné avec succès sur les départements et programmes techniques de l'OMS relatifs aux MNT, favorisant ainsi la complémentarité des rôles dans la prévention et la riposte face aux MNT et, dans une certaine mesure, avec l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Toutefois, un alignement cohérent au niveau national reste un défi. Dans l'ensemble, pour améliorer encore la cohérence, il convient de renforcer avec détermination la collaboration interdépartementale au sein de l'OMS et de favoriser des partenariats plus approfondis avec les parties prenantes externes, y compris les secteurs extérieurs au secteur de la santé et les organisations locales. En alignant plus étroitement ses activités sur les besoins nationaux et régionaux, le mécanisme peut optimiser son impact, accroître son efficience et assurer des progrès durables dans la lutte contre les MNT.

Recommandations

Recommandations relatives à l'alignement et à la cohérence du mécanisme mondial de coordination

Recommandation 1 : Élargir la collaboration avec les secteurs autres que la santé et le secteur privé : pour prendre en considération les déterminants généraux de la santé, le mécanisme devrait :

- i) s'engager activement auprès d'un large éventail de participants (acteurs non étatiques), y compris des représentants des secteurs autres que la santé (les transports, l'environnement, l'éducation, par exemple) et des acteurs du secteur privé, dans le cadre de sa stratégie de collaboration avec les participants et conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, en vue de fournir un soutien et des conseils aux autorités sanitaires pour leur collaboration avec les secteurs publics au-delà du secteur de la santé afin de promouvoir la cohérence des politiques et de faire progresser les ripostes face aux MNT ; et
- ii) poursuivre la promotion proactive de l'outil de collaboration avec le secteur privé par le biais d'ateliers et d'événements régionaux, de l'élaboration d'exemples dans les pays, tout en favorisant la collaboration en matière de connaissances afin d'améliorer la collaboration multisectorielle et multipartite au niveau national et régional.

Recommandation 2 : Renforcer la collaboration interne de l'OMS et clarifier les rôles au sein de la Plateforme mondiale de lutte contre les MNT : il conviendrait que la haute direction de l'OMS (Sous-Directeur général, Couverture sanitaire universelle/Maladies transmissibles et non transmissibles) et le groupe directeur de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles lancent un processus d'examen et de clarification des rôles respectifs du mécanisme mondial, de l'Équipe spéciale et des départements techniques de l'OMS afin d'assurer la cohérence et la synergie dans l'accomplissement de leurs mandats, et d'envisager d'éventuels ajustements futurs concernant le positionnement structurel et institutionnel au sein de l'OMS. Pour le mécanisme, ce processus pourrait inclure la planification de missions dans les pays qui permettent de tirer parti des avantages comparatifs de chaque département ou unité, y compris d'éventuelles missions conjointes avec l'Équipe spéciale. Ces missions devraient être conçues en collaboration avec les trois niveaux de l'Organisation et viser à soutenir la participation multisectorielle et multipartite, à améliorer la coordination et à faire progresser les priorités en matière de MNT grâce à des efforts alignés et à des ressources partagées.

Recommandations relatives aux activités du mécanisme mondial de coordination

Recommandation 3 : Renforcer la participation nationale et régionale par le biais d'initiatives ciblées de renforcement des capacités : il conviendrait d'axer les travaux du mécanisme mondial de coordination sur la mise en œuvre du plan de travail existant tout en soutenant le renforcement des capacités et l'assistance technique pour favoriser l'utilisation de l'outil de collaboration avec le secteur privé et du Cadre de l'OMS pour assurer la participation significative, l'accent étant mis sur la collaboration avec les bureaux régionaux de l'OMS. Le soutien devrait consister notamment à :

- i) traduire les documents dans les langues officielles de l'OMS ;
- ii) permettre aux bureaux régionaux de créer des adaptations spécifiques aux Régions ; et à

- iii) obtenir des fonds pour des initiatives adaptées aux Régions afin de faciliter une mise en œuvre efficace au niveau national.

Recommandation 4 : Affiner les mesures du suivi et de l'évaluation et les mécanismes

d'établissement de rapports : il conviendrait que le mécanisme mondial de coordination améliore ses systèmes de suivi et d'évaluation en révisant son modèle logique moyennant une théorie du changement améliorée et en élaborant un cadre complet de mesure des performances qui comprenne des mesures relatives au transfert des connaissances (portée, utilité et utilisation). Cela permettra de prendre des décisions sur la base de données et d'améliorer l'établissement de rapports sur l'impact des produits et des initiatives du mécanisme à tous les niveaux.

Recommandation 5 : Améliorer l'accessibilité et l'adaptation des ressources du mécanisme

mondial de coordination aux contextes locaux : il conviendrait que le mécanisme mondial de coordination travaille avec les bureaux régionaux de l'OMS pour améliorer la diffusion et l'accessibilité de ses ressources grâce à des efforts élargis de traduction (et de simplification du langage utilisé) et à un soutien accru au niveau national/régional pour refléter les contextes locaux. Cela passe par l'amélioration du portail d'accès aux connaissances afin de soutenir l'adaptation régionale des ressources et de déployer des campagnes thématiques plus ciblées. Une stratégie de participation actualisée au portail d'accès aux connaissances pourrait passer par une participation active des parties prenantes à la fois pour partager du contenu et tirer parti des ressources supplémentaires des départements de l'OMS pour enrichir l'offre du portail d'accès aux connaissances.
